

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DES PAYS-D'EN-HAUT
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD

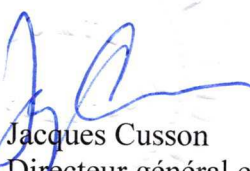
Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC D'ADOPTION DU RÈGLEMENT 866

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ par le soussigné, Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, de la susdite municipalité.

QUE : Le Conseil municipal de Saint-Adolphe-d'Howard a adopté à sa session régulière du 24 janvier 2020 le règlement no 866 décrétant l'imposition de taxes et tarifs pour l'année 2020.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard
Ce 28^e jour de janvier 2020



Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné Jacques Cusson, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie le 28^e jour de janvier 2020 aux endroits suivants, à savoir : à l'hôtel de ville, à l'église et sur le site internet de la Municipalité.

En foi de quoi, je donne ce certificat,
ce 28^e jour de janvier 2020.



Jacques Cusson
Directeur général et secrétaire-trésorier

